

La Reine de
Ned. 19. Aug. 1655

Madame,

Si V. M. veut se faire justice, & ne desistir de ce que
 j'auy mérité de correction ^{par} mes insolences de jadis, celles d'à présent
 pourront n'estre point amencées. mais ~~madame~~ depuis qu'au lieu de ~~me~~
 confondre le criminel V. M. a daigné se consolider d'un accueil capable
 de mettre la plus belle constance hors d'assiette, comme ~~madame~~ ^{madame} pour
~~madame~~ que je me desfais de mes infirmités, & ne résider pas à la
 faute que j'ayme à faire, & qui facile ne m'a point. ~~Madame~~ ^{Madame} imputée?
 M'ij voyez donc recueu, ~~madame~~, & s'il a permis de tout dire, mes
 voyez dans l'impudence où l'ixor de son honneur m'a remis. Mes
 despois fils car. M'assay de faire pour s'imaginer qu'il leur importent
 que le monde aduocast de voir les fils de leur Père par une
 nouvelle édition de ce bel Almanach, augmenté de quelques lettres
 d'Epigrammes depuis que la première parut. Je supplie tout V. M.
 de ne se souuoir que d. Me. ~~madame~~ ^{me} voyez faire ce que j'ay
 fait, & ^{après tout} ~~madame~~ ^{me} m'appliquer ^{que c'est la sorte de que j'ay recueu qu'elle a de part} ~~à l'ouvrage~~ ^{à l'ouvrage}
 un ouvrage important, & récompensé de ce qu'il auoit mis fin à une trop
 longue harangue, car ce ~~madame~~ ^{madame} n'est plus de recentes & M'ij la fin
 des ^{mes} importunités, ~~madame~~ ^{particulier?} ~~madame~~ ^{particulier?} n'a n'estra qu'une que j'ay dite que V. M.
 voudra m'accorder pour les jours de ma vie, c'est que ~~je~~ ^{je} puisse tous les
 jours de cette vie il ne soit permis de prosterner deuant toute le monde
 que je suis avec plus de ^{de} respect & de vénération que le puisse estre aucun
 homme raisonnable y.

la meilleure
du monde

plus
caus
que
sup
vous
bien
osé
colla
digne
est
De
e
est
que
ex.
i ag
picco
y
que
out
s
iver
le
35